

## Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

---

### GT « Vecteurs »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un groupe, multidisciplinaire et indépendant, d'experts compétents sur la thématique des vecteurs, des maladies vectorielles humaines et animales et de la lutte anti-vectorielle.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

#### ■ Rôle et missions

Le groupe de travail (GT) « vecteurs » sera nommé pour quatre ans et rattaché en fonction des sujets traités au Comité d'experts spécialisés (CES) « Santé et bien-être des animaux » (SABA), ou au CES « Substances et produits biocides ». Des liens seront également établis avec le CES « Analyses socio-économiques » et/ou le GT « Biotechnologies ».

Le GT « vecteurs » aura pour missions :

- de réaliser des expertises collectives ou d'encadrer et valider les travaux des GT *ad hoc* (qui répondent à une saisine) qui lui seront rattachés ;
- d'évaluer les risques liés aux vecteurs de maladies pour l'être humain et l'animal et à la lutte anti-vectorielle et d'évaluer l'efficacité (bénéfices / risques) des différentes stratégies de lutte anti-vectorielle (incluant leurs composantes socio-économiques) ;
- de répondre aux besoins d'appuis scientifiques et techniques ponctuels (y compris saisines en urgence) des ministères de tutelle pour l'élaboration et la conduite de la politique nationale de lutte contre les vecteurs ;
- d'alerter les ministères de tutelle sur les risques vectoriels et les risques d'émergence sur le territoire national ;
- de rapporter les travaux d'expertise sur les vecteurs auprès des CES de rattachement.

## ■ Composition et fonctionnement

Par le présent appel à candidatures, l'Anses recherche des experts, dont les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ». Les membres du GT, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi ses membres, seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Le GT « vecteurs », constitué d'experts français ou francophones, a vocation à se réunir environ huit fois par an selon le volume et la nature des questions à traiter.

Les sujets traités par le GT « vecteurs » sont variés et impliquent pour les experts, au-delà de leurs spécialités, une large curiosité scientifique.

Il est notamment attendu de la part de chaque expert une participation assidue aux réunions et discussions du GT, ainsi que leur contribution aux travaux d'expertise collective, notamment à la rédaction et à la relecture critique des écrits produits par le GT ou soumis à ce dernier.

L'Anses publiera les avis fondés sur les rapports d'expertise du GT « vecteurs », après adoption par les CES de rattachement.

L'expertise collective est réalisée selon une procédure permettant de sélectionner et de réunir des experts de différentes disciplines autour d'une même question, de prendre en compte l'ensemble des données scientifiques disponibles, d'entendre de façon collective et contradictoire toutes les opinions et thèses que les experts expriment, et de fournir des avis et/ou recommandations rendues systématiquement publiques. Chaque expert témoigne de son aptitude à l'expertise collective par sa participation aux débats ainsi que par des apports scientifiques et des apports critiques argumentés. L'expertise collective implique ainsi : compétence, indépendance et probité des experts, collégialité, transparence et ouverture de l'expertise, maîtrise de la traçabilité.

Une liste de personnalités compétentes sera établie à l'issue de l'appel à candidatures d'experts pour le GT, afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines pour des travaux d'expertise spécifiques.